

Rapport de gestion 2008

"Mesdames, Messieurs,

C'est avec un très grand plaisir que je vous présente le rapport de gestion portant sur la première année de ma présidence.

Ma satisfaction est d'autant plus grande que nous venons de franchir, ensemble, une étape essentielle de la vie de notre Association. Je veux naturellement parler du renforcement de la péréquation financière intercommunale qui vient d'être accepté cette semaine par notre Assemblée générale.

Ce projet a largement mobilisé l'ACG au cours des 12 mois écoulés.

Ainsi, le groupe de travail ad hoc formé de 30 magistrats a tenu 8 séances et nous avons consacré pas moins de 3 assemblées générales extraordinaires au traitement de ce dossier.

Par ailleurs, nous avons mené d'intenses négociations avec le Conseil administratif de la Ville de Genève afin que la plus grande de nos communes admette la nécessité, pour elle, d'accepter certains sacrifices et faire, pour la solidarité, ce qu'ont fait d'autres communes.

Ces efforts ont heureusement été couronnés de succès et je ne voudrais pas manquer de vous adresser, Mesdames et Messieurs les magistrats communaux et chers Collègues, mes plus chaleureux remerciements pour le magnifique signal d'union des communes que vous avez ainsi délivré.

J'ai la conviction que la solution trouvée est empreinte d'un équilibre qui n'en atténue aucunement la portée. Bien au contraire.

Au-delà d'atteindre un but financier concret - réduire les disparités croissantes entre les communes - nous avons probablement « marqué des points », et peut-être même les esprits, en démontrant que les communes sont seulement capables de reconnaître une problématique (je suis persuadé que certains en doutaient), mais également de prendre, démocratiquement et sereinement, les décisions qui s'imposent pour la résoudre.

A la veille de l'élection de l'Assemblée Constituante, c'est un signal politique très fort que nous avons donné.

D'aucuns relèveront toutefois la complexité des mécanismes retenus et ils auront bien raison.

Nous pouvons toutefois répondre à cette critique en arguant du fait que c'est l'ensemble du système institutionnel genevois qui est trop complexe et mérite d'être redéfini, la péréquation ne représentant qu'un moyen d'atténuer, sur le plan financier, une partie des déséquilibres créés en amont.

Une réforme plus complète de la péréquation ne saurait dès lors intervenir en l'absence d'une redéfinition des tâches et des compétences des institutions cantonale et communale.

Ceci m'amène à mettre en évidence qu'outre ses points positifs en matière de rééquilibrage des ressources communales, le projet sur lequel nous nous sommes mis d'accord permettra d'affecter des moyens non négligeables à l'intercommunalité.

Au-delà des montants en jeu (14 millions sur un total de budgets communaux de 1,8 milliards !), c'est l'amorce d'une dynamique nouvelle que je trouve extrêmement prometteuse.

Je remettrai dans quelques instants à M. le Conseiller d'Etat Cramer l'avant-projet de loi que nous avons rédigé et que nous avons approuvé mercredi dernier. Il est symboliquement entouré d'une ficelle pour montrer que cela représente un « paquet » dont le contenu a été subtilement et patiemment négocié.

Je sais bien que le débat démocratique a de la peine à s'accommoder de ce genre d'emballage, aussi, avant de s'adresser au Conseil d'Etat, ce message symbolique concerne principalement le Parlement cantonal.

J'espère vivement que ce dernier saura apprécier à leur juste valeur les équilibres subtils traduits dans ce texte et la responsabilité qui sera celle du Grand Conseil s'il succombe à la tentation de les modifier !

Et qui dit moyens financiers nouveaux, dit nécessité d'adapter la gouvernance.

C'est pour répondre à cet objectif que nous avons entamé une réflexion autour du rôle et du fonctionnement futurs de l'ACG.

Cette réflexion vise prioritairement à conférer à l'ACG un statut destiné à renforcer les coordinations intercommunales au sein des institutions genevoises. Il faudra donc débattre d'un futur statut de droit public et de ses implications sur les plans juridique et, surtout, politique.

A peine terminé notre intense travail sur la question de la péréquation, nous allons mener sur ce sujet, et sur le même modèle, comme je m'y suis engagé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre dernier, un large débat démocratique, qui ira bien au-delà de la question d'une différenciation du nombre de voix en fonction de la taille des communes.

Le groupe de travail qui va être créé très prochainement à cet effet, formé des magistrats intéressés à y participer, examinera tous les aspects de cette délicate question, sereinement et démocratiquement comme nous avons démontré savoir le faire.

Il s'agira également d'examiner l'opportunité d'une avancée démocratique essentielle dans la prise des décisions les plus importantes de notre Association, en conférant des droits aux Conseils municipaux, notamment en matière d'affectation des ressources dédiées à l'intercommunalité.

Comme vous le savez, je suis particulièrement sensible à la nécessité de maintenir un équilibre garantissant à la fois l'expression des sensibilités de chaque entité communale et une certaine prise en compte de l'importance des populations représentées.

La marge de manœuvre entre les deux solutions extrêmes que représentent "une commune – une voix" et "une stricte proportionnalité du nombre de voix par apport à la population" est heureusement très large.

Nous aurons donc l'occasion de chercher, ensemble, une position permettant non seulement de maintenir l'unité des communes genevoises, mais également de la renforcer.

Je me dois toutefois d'attirer votre attention sur la nécessité de progresser rapidement de façon à apporter au plus vite la solution à une question que ne manquera pas de poser la future Constituante et à marquer ainsi la capacité de notre Association à remplir pleinement son rôle de représentante des communes.

S'agissant de l'Assemblée constituante, que nous élirons prochainement, d'aucun craignant que la voix des communes soit couverte par le brouhaha des différents intérêts particuliers qui s'exprimeront dans ce cénacle ont émis l'hypothèse d'une liste ACG.

Le Comité a toutefois renoncé à cette éventualité considérant que le volet communal ne représentera qu'une partie des sujets abordés.

Sachant que plusieurs magistrats communaux, actuels et passés, figurent parmi les candidates et candidats à la Constituante, nous ne pouvons que vous recommander de voter et faire voter pour ces personnalités.

J'en viens maintenant aux autres sujets marquants du fonctionnement de notre Association lors des 12 derniers mois au cours desquels nous avons tenu 6 assemblées générales extraordinaires et 11 séances du Comité.

Parmi les principaux dossiers traités figurent assurément les relations tripartites entre l'Etat, les communes et les SIG.

L'entrée en vigueur, le 1er janvier prochain, de certaines dispositions de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité aura des conséquences majeures sur le calcul des redevances versées par les SIG aux communes et à l'Etat pour l'utilisation de leur domaine public respectif.

Il a donc fallu rechercher une solution technique permettant le maintien de ces redevances qui représentent, pour les seules communes, des revenus annuels de 32 millions de francs.

La solution trouvée qui permettra, pour la plupart des communes, de percevoir des recettes identiques à ce qu'elles encaissent est maintenant devant le Grand Conseil.

Nous espérons vivement que le législatif cantonal acceptera la proposition qui lui est faite nonobstant les débats actuels sur le prix de l'électricité.

En effet, le mécanisme retenu, s'il permet de sauvegarder les intérêts des communes, s'avère également favorable aux consommateurs car il ne suivra plus le prix de l'électricité et demeurera donc plus stable dans la durée.

S'agissant toujours des SIG, l'ACG a entamé avec ceux-ci un dialogue visant à rechercher les moyens de réduire, autant que faire se peut, l'impact financier découlant de la fin du traitement des déchets étrangers aux Cheneviers.

Cette décision, prise dans les circonstances politiques que l'on sait et que je regrette personnellement, aura d'importantes conséquences sur le coût d'incinération des ordures ménagères du fait de la surcapacité chronique de l'usine d'incinération.

Autre sujet ayant donné lieu à de vastes discussions non encore closes, l'accueil familial à la journée aussi connu sous l'appellation de "mamans de jour".

Cette problématique a très largement mobilisé la commission "social-jeunesse" placée jusqu'à récemment sous la présidence de notre collègue Thierry Apothéloz et désormais conduite par Jeannine de Haller.

Il semble qu'une solution pourra finalement faire l'objet d'un consensus à condition que les coûts communaux résultant de cette transformation puissent être majoritairement - si ce n'est totalement - couverts par le mécanisme de financement des crèches mis en place dans le cadre de la réforme de la péréquation financière intercommunale dont j'ai déjà parlé.

Il s'agit-là d'une question centrale pour les petites communes qui, en l'absence d'une telle mesure, ne seraient tout simplement pas à même de financer leur participation au dispositif.

Qui plus est, un tel financement conjoint se justifie également par le fait qu'il serait totalement contreproductif de limiter l'accès au service d'une maman de jour aux seuls enfants domiciliés dans la même commune que celle-ci.

L'évolution du statut des agents de sécurité municipaux constitue un autre objet de préoccupation abordé notamment par la commission consultative de sécurité municipale placée sous la présidence de notre collègue Pierre Maudet.

Alors que le projet de loi déposé par le Conseil d'Etat intégrait l'essentiel des demandes communales, nous avons été alertés sur les vellétés de la Commission judiciaire et de la police de suivre une voie différente.

Selon les informations en notre possession, cette commission souhaiterait non seulement obliger les communes à avoir des ASM en activité 24h/24 mais également les contraindre toutes à prendre part au dispositif.

Ces propositions ne sont pas acceptables car elles généreraient, pour les communes, des coûts disproportionnés par rapport aux maigres gains en matière de sécurité, l'octroi de pouvoirs nouveaux aux ASM se limitant à quelques compétences en matière de lutte contre le bruit.

Je crois, en revanche, beaucoup à l'évolution des collaborations intercommunales permettant une plus grande présence des ASM sur le terrain. Dans ce cadre, l'accord récemment passé entre les communes de Lancy, Onex, Plan-les-Ouates et Bernex représente un exemple qui pourrait être suivi par d'autres.

Ainsi que nous le faisons tous les 4 ans, nous avons à nouveau organisé des cours de formation à la gestion communale destinés aux magistrats récemment élus.

Placés sous la responsabilité académique de Mme Katia Horber-Papazian, Professeure à l'IDHEAP, ces cours ont réuni 30 magistrats qui, très assidument, y ont consacré 8 soirées malgré des agendas bien remplis.

Cerise sur le gâteau, renouvelant l'expérience menée en 2004 au cours de laquelle nous avons pour la première fois ouvert l'une de ces soirées aux conseillers municipaux, nous avons, cette fois, organisé deux présentations également ouvertes aux membres des délibérants.

Consacrée pour l'une à la répartition institutionnelle des compétences et, pour l'autre, à l'aménagement du territoire, ces deux sessions ont enregistré un vif succès auquel la présence de M. Robert Cramer n'était certainement pas étrangère.

Des nombreux conseillers municipaux présents à la soirée consacrée à l'urbanisme auront ainsi pu mieux prendre conscience de la réalité du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

S'agissant du Projet d'agglomération, précisément, je rappelle que l'ACG est représentée au sein de son comité de pilotage par Jean-Marc Mermoud, vice-président de notre Association, et par votre serviteur. Par nos signatures apposées en décembre dernier sur la Charte d'agglomération, l'ACG s'est déclarée partie prenante dans ce projet fondamental pour l'avenir de notre canton et de notre région.

En effet, nombre de problèmes auxquels nous avons à faire face localement dans nos communes, je pense en particulier au trafic des pendulaires et au logement, ne peuvent trouver des solutions qu'à l'échelle de l'agglomération, et à une agglomération qui dépasse largement nos frontières cantonales.

Les magistrats communaux seront de plus en plus appelés à s'investir dans ce projet, en particulier à une échelle plus locale, celle des PACA (périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération) dont certaines études test viennent d'être lancées.

Toujours dans le domaine de l'information, l'ACG a organisé, conjointement avec la Caisse d'assurance du personnel (CAP), une soirée destinée à présenter aux employés communaux assurés auprès de cette caisse de pension les mesures qui devront être prises pour en garantir l'équilibre financier à moyen et long termes.

Les habitués à ce rapport auront relevé que je n'ai pas encore fait référence au Prix de l'Artisanat traditionnellement décerné par l'ACG pour mettre à l'honneur ce type d'activités économiques présentes dans toutes nos communes.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous avons dû déplacer la date de la cérémonie de ce Prix. Celle-ci aura néanmoins lieu tout prochainement, soit le 15 octobre.

Nous vous invitons donc à nous rejoindre nombreux à Satigny pour fêter, en compagnie de M. Pierre-François Unger, M. Fritz Lanz, maréchal-ferrant, lauréat de ce Prix.

Je tiens ici à remercier la Banque cantonale de Genève avec laquelle nous avons convenu de donner une autre forme à son soutien qui sera désormais utilisé au financement du passage du film consacré au lauréat sur l'antenne de Léman Bleu.

Enfin, je ne voudrais pas achever ce bref tour d'horizon des faits saillants de notre activité des 12 derniers mois sans évoquer le départ à la retraite de Michel Hug et son remplacement par Alain Rüttsche.

Nous avons certes eu l'occasion de témoigner notre immense reconnaissance à Michel Hug à l'occasion de la fête organisée en son honneur le 28 avril dernier. Je souhaite toutefois, une fois encore, en mon nom et en le vôtre, rendre un vibrant hommage à ce grand serviteur de la République.

Michel, c'est grâce à ton dynamisme et à ton infatigable dévouement que notre Association et les Groupements intercommunaux du parascolaire, de l'informatique et des déchets carnés, qui lui sont rattachés, sont si performants. A l'intention des personnes qui nous rejoignent, je me dois d'indiquer que cette assemblée a été précédée de 3 réunions du même type, qui ont débuté à 8h30 ce matin et au cours desquelles nous avons voté des budgets totaux de plus de 40 millions de francs.

En façonnant, de main de maître, ces modèles d'intercommunalité, tu as démontré, et de quelle façon, que l'avenir des communes passe par des collaborations renforcées qui permettent d'allier proximité et efficience.

Je ne saurais achever ce rapport sans exprimer ma plus vive gratitude à mes Vice-présidents Jean-Marc Mermoud et Manuel Tornare, dont je peux compter sur l'appui constant, aux membres du Bureau ainsi qu'à ceux du Comité pour les débats extrêmement riches et constructifs menés dans ces instances.

Je souhaite enfin exprimer ma reconnaissance à Alain Rüttsche, qui s'est pleinement investi dans sa nouvelle fonction au point d'en oublier de prendre de vraies vacances l'été dernier, à Denis Mathieu, Directeur adjoint, qui a rejoint l'équipe le 1^{er} septembre dernier, ainsi qu'à tout le personnel de l'ACG, dont le dévouement n'a d'égal que les compétences.

Je vous remercie de votre attention."